

# Compte rendu du conseil municipal du Jeudi 25 Juillet 2019

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Christian LE FOLL, Patricia NICOL, Jacques MEUDEEC, Sophie BARNIT, Florence CREACH excusés

## Arrêt du projet du plan local d'urbanisme

Par délibération du 11 juillet 2012 et complétée par la délibération du 27 juin 2013, la commune a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) et défini les modalités de la concertation.

La commission municipale a travaillé sur l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) avec le cabinet Futur Proche afin de remplacer la carte communale.

Après avoir terminé la phase de concertation (information de la population, organisation de réunions publiques, mise en place d'un cahier d'observations) et finaliser l'ensemble des documents : rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durables (PADD), orientations d'aménagement et de programmation (OAP), règlement écrit et plans, le conseil municipal a arrêté le projet de PLU.

Le dossier va être transmis pour avis aux services de l'Etat (personnes publiques associées) qui ont 3 mois pour se prononcer et faire leurs observations.

A l'issue de la consultation des services de l'Etat, le projet de PLU sera soumis à enquête publique, ce qui permettra aux habitants de s'exprimer une nouvelle fois sur le projet et faire valoir leurs observations avant l'approbation du PLU.

L'instauration du PLU abrogera la carte communale actuellement en vigueur.

Le dossier est consultable en mairie ou sur le site de la commune [guiclan.fr](http://guiclan.fr)

## Marché de travaux : Lotissement du Styvell 2ème tranche

Pour réaliser les travaux de viabilisation de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement, le conseil municipal (13 pour et 4 abstentions) retient les entreprises suivantes :

**Lot1 : Terrassement – Empierrement – Revêtement provisoire – Voirie définitive** : Entreprise COSQUER COQUIL pour un montant de 252 504.00 € HT

**Lot2 : Réseau d'eaux pluviales** : Entreprise LE VOURC'H pour un montant de 41 100.00 € HT

**Lot3 : Aménagement paysager, maçonnerie** : Entreprise GOGÉ pour un montant de 18 922.00 € HT  
Les travaux vont débuter début septembre pour se terminer en fin d'année.

## Marché de travaux : programme voirie 2019

A l'unanimité, le conseil municipal retient l'entreprise PIGEON pour réaliser le programme voirie 2019 pour un montant de 139 032.00 € HT. Ces travaux concernent la réfection de la voie allant de Kermat au rond point de la Roche Plouran, ils seront réalisés courant septembre.

## Cantine : fixation des tarifs

Lors de la séance du 26 juillet 2018, le conseil municipal avait décidé de revoir chaque année le tarif du repas de cantine, à la rentrée de septembre, afin de le faire évoluer selon l'indice de l'inflation de l'année (N-1) (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre). L'indice inflation pour 2018 est de 1.8%

Le conseil municipal (13 pour et 4 abstentions) décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 les tarifs suivants :

- Repas enfant : 3.36 €  
Avec tarif dégressif à partir du 3<sup>ème</sup> enfant de la même famille :
    - 3<sup>ème</sup> enfant (15%) : 2.86€
    - 4<sup>ème</sup> enfant (30%) : 2.35 €
    - 5<sup>ème</sup> enfant (40%) : 2.02 €
  - Tarif adulte : 5.19 €
  - Tarif pénalité (pour les enfants non inscrits et venant manger à la cantine) : 5.19 €
- Ces tarifs sont applicables pour les repas du centre de loisirs et de l'animation jeunesse

## Remplacement Françoise LARVOL

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, Mme Françoise LARVOL sera remplacée par M. Gwendal BECAM. Ce dernier aura les mêmes fonctions : intervention dans les écoles et auprès des associations et animation jeunesse pendant les vacances scolaires.

### **Cimetière : instauration d'un règlement**

Devant les évolutions et la création du columbarium et du jardin du souvenir, le conseil municipal a décidé d'instaurer un règlement pour le cimetière. Il est consultable en mairie et sera remis au concessionnaire.

### **Achat matériel de désherbage**

Actuellement les services techniques n'utilisent plus de produits phytosanitaires pour nettoyer le cimetière par conséquent il convient d'acheter du matériel pour désherber.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'acheter du matériel électro portatif pour un montant de 3180.82 € HT comprenant une bineuse sarcleuse, une débroussailleuse et la batterie ainsi qu'un désherbeur tracté avec lame pour un montant de 5750.00 € HT.

### **Achat Défibrillateur**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'acheter un 3<sup>ème</sup> défibrillateur qui sera installé au niveau de la maison médicale pour un montant de 1369.10 € HT.

### **Pont Bascule**

Le conseil municipal est favorable à l'installation d'un nouveau pont bascule dans la zone de Kermat. Une étude sera lancée pour finaliser le projet.

### **Ecole de Penzé : frais de fonctionnement**

A l'unanimité, le conseil municipal réglera la somme de 100.00 € à la commune de Plouénan correspondant à des frais de piscine pour les enfants scolarisés à l'école de Penzé.

### **Participation écoles publiques de Landivisiau**

La commune de Guiclan a l'obligation de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Landivisiau pour les enfants en classes spécialisées et les enfants ayant déménagé mais poursuivant leur scolarité jusqu'à la fin du cycle (maternelle ou primaire). La participation de la commune est pour 2019 de 2819.88 €.

### **SDEF : modification des statuts**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère voté lors de la réunion du comité en date du 5 juillet 2019 qui permettra désormais aux EPCI d'adhérer aux compétences optionnelles du Syndicat.

### **Sollicitation du fonds de concours 2019 auprès de la CCPL**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de demander à la CCPL l'attribution du fonds de concours 2019, d'un montant de 15 725.26 euros pour financer les travaux du programme voirie 2019 estimé à 139 032.00 euros.

### **Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) : passage de l'itinéraire de randonnée Equibreizh sur des chemins ruraux**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le passage de l'itinéraire Equibreizh (pratique équestre, pédestre et VTT) sur les chemins ruraux et la pose du balisage sur les supports existants.

### **Lotissement du Styvell 2ème tranche : Devis de bornage**

Le conseil municipal (13 pour, 4 abstentions) retient la proposition de M. Régis QUENAON, Géomètre expert pour un montant de 4250.00 € HT pour borner les 13 lots.

### **Réparation tracteur**

Le tracteur est actuellement en panne, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'effectuer les réparations pour un montant de 9034.52 € TTC